

Population accueillie :

Tous les assurés sociaux à partir de **18 ans**

Formalités administratives :

- Pour bénéficier du tiers payant, présenter votre carte vitale et la carte de mutuelle ou tout autre justificatif de vos droits.
- Hospitalisation : admission administrative prononcée par le/la directeur/rice sur indication médicale du médecin chef de service et après consultation d'un médecin psychiatre de l'établissement.
- Consultations : programmés sur rendez-vous pris auprès de l'établissement.



Jours et horaires d'ouverture administrative :

Du Lundi au vendredi de 8h30 à 17h30



ESM Grenoble Groupe MGEN

3 rue Félix Poulat • 38 000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 86 63 63 • Fax : 04 76 86 63 69
E.mail : csmgrenoble@mgen.fr
www.mgen.fr

Conception & Réalisation : ATRT Paris - 01 53 94 20 20



Établissement
de **santé mentale** de
Grenoble

Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif

Le groupe MGEN poursuit son engagement et innove dans le champ de la santé mentale, véritable enjeu de santé publique. Les établissements du groupe MGEN sont reconnus et soutenus par les pouvoirs publics et remplissent les missions de service public y afférant. Ils s'engagent à offrir un choix de soins différenciés sans dépassements d'honoraires médicaux. L'établissement de santé mentale de Grenoble a été créé en 1971.

Autorisation
de l'Établissement de santé mentale de Grenoble

- Hospitalisation de jour pour adultes : 24 places
- Consultations

«Les **mots** disent plus de nous que nous ne savons d'eux.»

René Char



Des professionnels
à votre **écoute** pour vous accueillir et
vous apporter des **soins de qualité**,
dans le **respect** de votre intimité.

- Psychiatres
- Psychologues
- Infirmier(e)s
- Ergothérapeutes
- Musicothérapeute
- Assistante sociale
- Équipe administrative
- Équipe technique

Une équipe
au **service** de votre
santé

Établissement de **santé mentale** de Grenoble

Lieu de soins, nous travaillons en réseau et en partenariat avec les établissements d'accueil à temps complet ou les structures de soins ambulatoires.

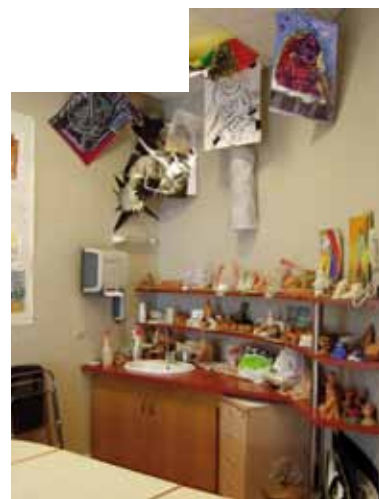
Les soins proposés s'organisent sur indication médicale. Ils permettent un repérage clinique et une organisation des soins spécifiquement adaptés à chaque personne.

Au sein de l'établissement

■ **Consultations spécialisées** de dépistage, de diagnostic, d'orientation et de traitement.

■ **Soins encadrés** par un soignant en groupe ouvert ou fermé :

- Atelier de poésie, d'écriture, de lecture à voix haute, de théâtre
- Soins à médiation artistique (dessin, musicothérapie, modelage)
- Soins à médiation corporelle
- Psychodrame



■ **Soins favorisant l'initiative et la responsabilité des patients**

- Bibliothèque
- Journal
- Accueil café
- CDthèque
- Sorties
- Jeux de sociétés

■ **Ergothérapie**

Ateliers :

- Bois,
- Couture,
- Soie,
- Informatique etc...



■ **Le repas thérapeutique** est pris en commun sur indication médicale.



■ **Prévention et éducation à la santé**

Soins hors les murs



■ **Sorties thérapeutiques accompagnées :**

- Cinéma
- Librairie
- Marche
- Exposition
- Photo
- Vélo

■ **Sorties à visée de réinsertion sociale :**

- Articulation avec les autres structures de soins et les établissements médico-sociaux
- Le jardin

